

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le mercredi 19 juin 2024, à 8 h 15 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denise Thibault  
Anne-Sophie Paquet  
Luc Bertrand  
Serge Beaulieu  
Simon Sheehy  
Luc Delisle

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-06-118

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 15 et sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. EMBAUCHES D'EMPLOYÉS

24-06-119

**CONSIDÉRANT** les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois processus d'embauches ont eu lieu au cours des dernières semaines pour le comblement de trois postes à temps plein au sein de l'administration ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des divers comités de sélection ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil nomme madame Caroline Bélanger à titre d'inspectrice au service de l'urbanisme et de l'environnement et que cette dernière débute ses fonctions le 25 juin 2024 ;

**QUE** le conseil nomme monsieur Louis-Philippe Blais à titre d'adjoint aux loisirs et à la culture et que ce dernier débute ses fonctions le 20 juin 2024 ;

**QUE** le conseil nomme monsieur Sébastien Côté à titre d'ouvrier spécialisé et que ce dernier débute ses fonctions le 2 juillet 2024 ;

**QUE** ces personnes soient embauchées pour une période probatoire d'un an avant d'obtenir leur permanence ;

**QUE** le conseil leur souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de leurs fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. ASSURANCES COLLECTIVES

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Neuville venait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a mandaté l'entreprise Mallette, pour établir une comparaison entre les différentes compagnies d'assurances ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la compagnie Beneva, à la suite de la recommandation de l'entreprise Mallette, ainsi que l'appui majoritaire des employés de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les économies substantielles combinées de 30 % pour la Ville et les employés pour une offre comparable de produits et services avec le précédent assureur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville accorde le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Neuville à la compagnie Beneva pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2029 ;

**QUE** le conseil autorise, la directrice générale ou, en son absence ou incapacité, le directeur des finances à signer toute documentation afférente à ce changement d'assureur collectif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. AUTORISATION DE PAIEMENT – ROCHETTE EXCAVATION INC. POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DES TRAVAUX POUR LA SAISON 2023-2024 - RETENUE DE 10%**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Rochette Excavation Inc. a obtenu le contrat de déneigement des chemins 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de déneigement et de réparation ont été exécutés à la satisfaction du service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la retenue de 10% s'élève à 37 755.85\$ avant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU;**

**QUE** le conseil autorise le trésorier à procéder au paiement de 37 755.85\$ avant taxes à l'entrepreneur Rochette Excavation Inc. pour la finalisation du contrat 2023-2024;

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire *numéro 02 33000 443*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**24-06-122**

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, le président lève la séance à 8 h 20.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffe